

**DELIBERATION DU COMITÉ
SYNDICAL DU SAGE COC
EN DATE DU
Vendredi 17 Mars 2023**

Accusé de réception en préfecture
050-200051365-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

En l'An deux mil vingt-trois, le vendredi dix-sept mars à dix-sept heures,
le comité syndical du **SAGE Côtiers Ouest Cotentin** s'est assemblé pour le débat d'orientations budgétaires 2023
sous la présidence de **Monsieur Hervé GUILLE**

Etaient présents :

Membres titulaires : Jean-René LECHÂTREUX, Benoit FIDELIN, Hervé GUILLE, Christian GOUX, Alain NAVARRET, Dirk BASYN, Michel PICOT, Stéphane VILLAESPESA, Didier SIMEON.

Absents excusés : Serge DESVAGES, Damien LÉBOUVIER, David LEGOUET, Thierry RENAUD, Christophe GILLES, David LAURENT

Secrétaire de séance : Didier SIMEON

Date de convocation : 3 mars 2023

Présents	9
Pouvoir	0
Votants	9

DEBAT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2023

En vertu de l'article L. 5722-1 du CGCT, les syndicats mixtes ouverts sont soumis aux dispositions du livre III de la deuxième partie applicables aux communes de 3500 habitants à moins de 10 000 habitants
L'article L 5711-1 à l'article L. 5211-36, pour Les syndicats mixtes ouverts et l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales stipule que le Président présente au Conseil Syndical, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire : « chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant :

1. L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ;
2. L'évolution du besoin de financement annuel

Ces éléments prennent en compte le budget principal.

Les éléments de ce contexte budgétaire, la situation du syndicat intercommunal d'aménagement et d'entretien de la Sienna ainsi que les orientations budgétaires pour l'exercice 2023 et suivants sont retracées dans le rapport d'orientations budgétaires suivant :

1. Retour sur l'année 2022

1.1. Bilan d'activité 2022



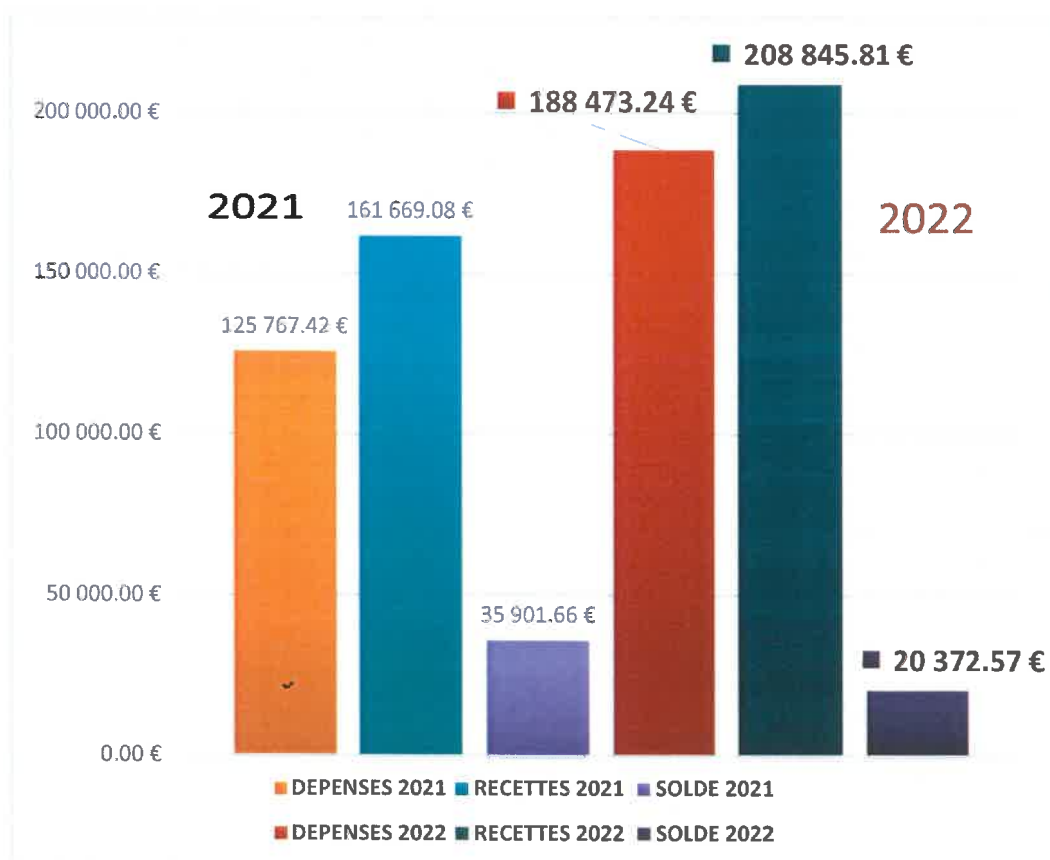
Il a été distribué aux élus présents, le bilan d'activité 2022 du syndicat sous sa mise en page actualisée suite au stage 2022 de Sarah LETHIMMONIER



SYNDICAT
DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET
DE GESTION DES EAUX
DES COTIERS OUEST COTENTIN

1.2. Bilan Financier 2022

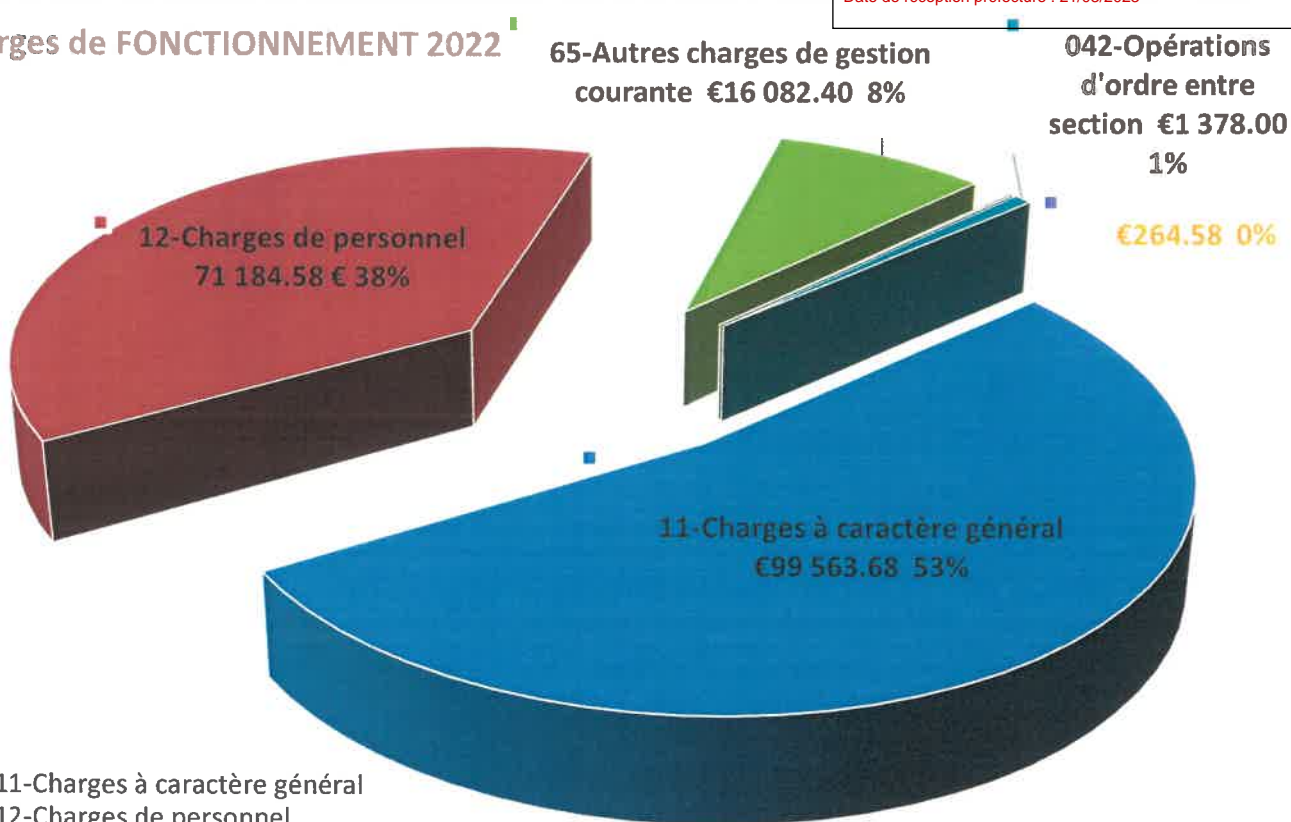
COMPARAISON des
RESULTATS 2021 et
2022



FONCTIONNEMENT : REPARTITION des DEPENSES 2022

Accusé de réception en préfecture
 DOB du 17 MARS 2023 à 17:22:17-DE2023001-DE
 Date de télétransmission : 21/03/2023
 Date de réception préfecture : 21/03/2023

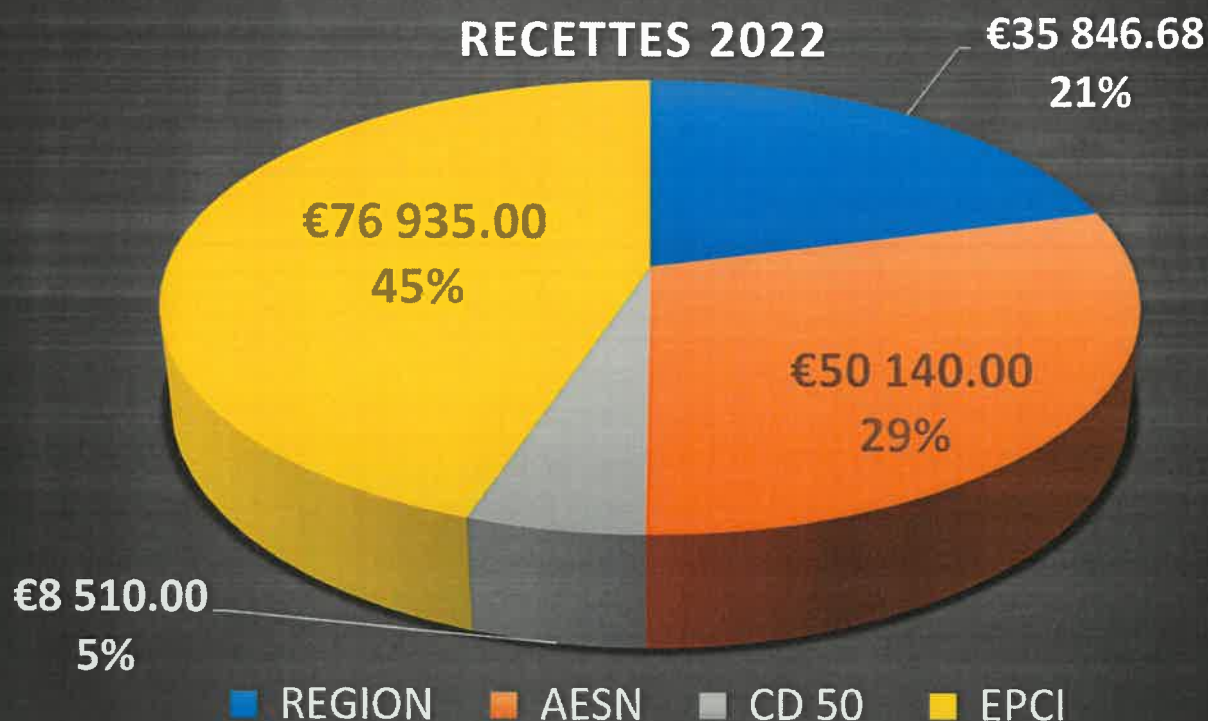
Charges de FONCTIONNEMENT 2022



- 11-Charges à caractère général
- 12-Charges de personnel
- 65-Autres charges de gestion courante
- 66-Charges financières

FONCTIONNEMENT : REPARTITION des RECETTES 2022

RECETTES 2022



SUIVI DES RECETTES 2022

Accusé de réception en préfecture
050-200051365-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

SUBVENTIONS 2022 : 94 497.04€

DATE DES DOSSIERS	OBJET	SUBV VERSEES
2020	ANIMATION REGION	5 972.17 €
2021	ANIMATION REGION	14 570.91 €
2021	ANIMATION AESN	13 385.00 €
2021	ANIMATION CD 50	2 173.54 €
2022	ANIMATION 2022 AESN	15 500.00 €
2022	ANIMATION 2022 CD 50	6 336.82 €
2022	ETUDE DE COHERENCE	15 303.60 €
2022	ETUDE DE COHERENCE	21 255.00 €

PARTICIPATIONS 2022 DES EPCI : 76 935.00€

EPCI	Encaissement 2022
CC COTE OUEST CENTRE MANCHE	9 709.20 €
CC COUTANCES MER et BOCAGE	20 926.32 €
CC GRANVILLE TERRE ET MER	1 330.97 €
SIAES	33 951.42 €
CC Villedieu intercom	753.96 €
CA COTENTIN	8 839.83 €
CA SAINT LO AGGLO	1 423.30 €

BILAN FINANCIER sur l'Etude de Rédaction des documents du SAGE COC

RAPPEL du Marché Public sur la REDACTION des DOCUMENTS DU SAGE COC

Etape 1. La rédaction des documents constitutifs du SAGE	75 030.00 €
Etape 2. Saisine des PPA et étude des remarques de la consultation	16 560.00 €
Etape 3 : Enquête publique et rédaction finale du SAGE	14 370.00 €
Etape 4 : Adoption du SAGE	3 048.00 €
TOTAL	109 008.00 €

SUIVI DES DEPENSES SUR CETTE ETUDE DE REDACTION

Accusé de réception en préfecture
63120001885-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

	PAYE EN	2021
Etape 1. La rédaction des documents constitutifs du SAGE		26 295.00 €
	ACQUITTES EN	2022
Etape 1. La rédaction des documents constitutifs du SAGE		48 735.00 €
Etape 2. Saisine des PPA et étude des remarques de la consultation		16 560.00 €
	TOTAL	65 295.00 €
	RESTE A PAYER en	2023
Etape 3 : Enquête publique et rédaction finale du SAGE		14 370.00 €
Etape 4 : Adoption du SAGE		3 048.00 €
	TOTAL	17 418.00 €

SUIVI DES RECTTES SUR CETTE ETUDE DE REDACTION

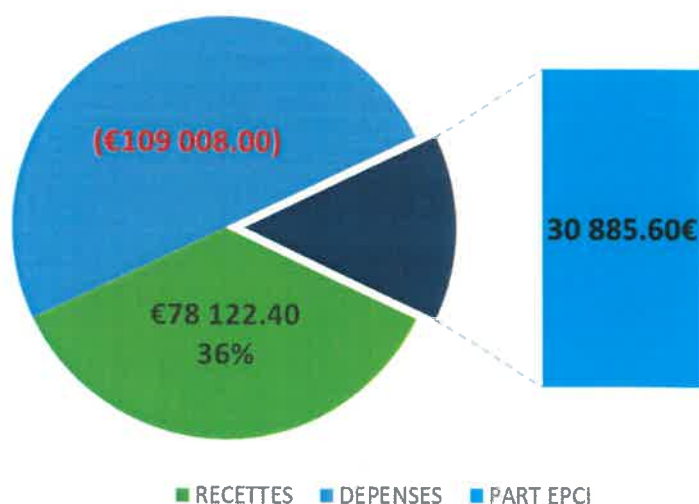
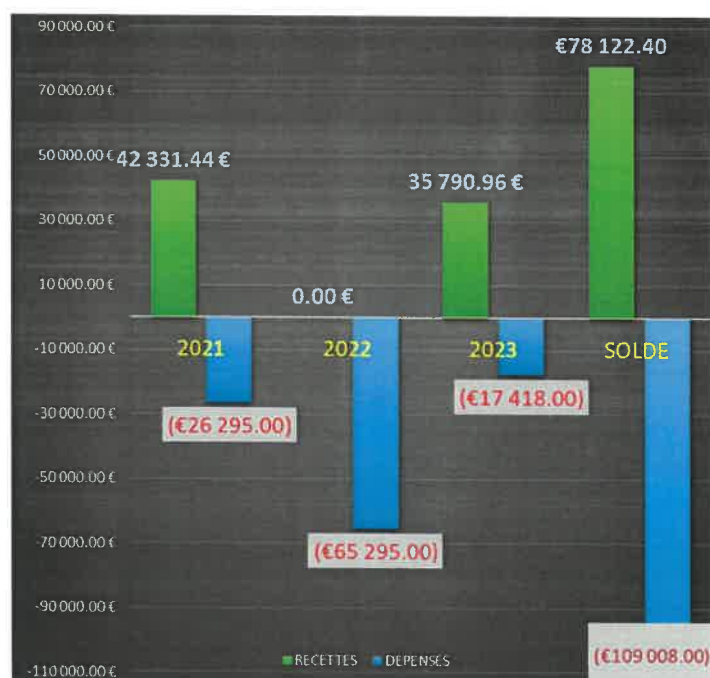
TIERS	Montants attribués	Perçu en 2021	Reste à percevoir en 2023
ETUDE DE REDACTION REGION	32 702.40 €	19 621.44 €	13 080.96 €
ETUDE DE REDACTION AESN	45 420.00 €	22 710.00 €	22 710.00 €
MONTANT TOTAL	78 122.40 €	42 331.44 €	35 790.96 €

Nous avons eu une aide attribuée de la région et de l'AESN cumulés de 78 122.40€ pour un marché d'un coût de 109 008€ donc un reste à charge pour les EPCI de 30 885.60€ .

En 2021, nous avons eu : Une dépense de 26 295.00€ et Une recette de 42 331.44€

En 2022, nous avons eu : Une dépense de 65 295.00€ et Pas de recettes

Pour 2023, nous aurons : Une dépense de 17 418.00€ et un solde de recettes de 35 790.96€



BILAN FINANCIER sur l'Etude de Cohérence sur le pilotage et l'animation territoriale pour la mise en œuvre des actions du SAGE COC

Appusé de réception en préfecture
05/03/2023 10:00:00
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

RAPPEL DU MARCHE PUBLIC MARCHE 04 - SAGE COC - 22 du 25 février 2022	
Phase 1 : Etat des lieux et diagnostic	
Etat des lieux des structures	2 640.00 €
Diagnostic des structures : juridique, technique, organisationnel, financier	16 380.00 €
Réalisation des entretiens (forfait de 12)	12 300.00 €
Réunions (Visio, COPIL, COPIL restitution)	11 700.00 €
sous total PHASE 1	43 020.00 €
Phase 2 : Propositions de scénarios d'organisation territoriale	
Elaboration des scénarios des périmètres	5 340.00 €
Analyse des scénarios	10 110.00 €
Réunions (visio de travail, COPIL de restitution, CLE, Conseil syndical)	6 570.00 €
sous total PHASE 2	22 020.00 €
Phase 3 : Proposition de mise en œuvre du scénario (tranche optionnelle)	
Traduction juridique + calendrier de mise en conformité des statuts	6 720.00 €
Identification des moyens humains et techniques appropriés	900.00 €
Identification des moyens financiers appropriés	4 890.00 €
Réunions (Visio de travail, 2 COPIL, 1 CLE, 1 conseil syndical)	7 470.00 €
Sous total PHASE 3	19 980.00 €
TOTAL GLOBAL DU MARCHE	85 020.00 €

SUIVI DES DEPENSES SUR CETTE ETUDE de COHERENCE

En 2022 et début 2023 nos dépenses concernées la phase 1 et début de phase 2 : soit 19 110.00€ en 2022 et à ce jour 16 710.00€ d'où une dépense actuelle de 35 820.00€

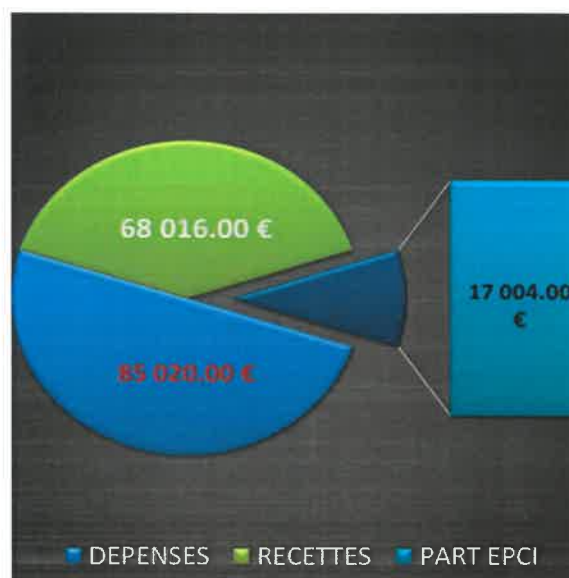
SUIVI DES RECETTES SUR CETTE ETUDE de COHERENCE

Réception en préfecture
630 20091565-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

SUBVENTIONS de 2022	MONTANTS ATTRIBUES	encaissement 2022	Reste à percevoir
ETUDE DE COHERENCE REGION	25 506.00 €	15 303.60 €	10 202.40 €
ETUDE DE COHERENCE AESN	42 510.00 €	21 255.00 €	21 255.00 €
MONTANT GLOBAL	68 016.00 €	36 558.60 €	31 457.40 €

En 2022, nous avons eu : Une dépense de 19 110.00 € et Une recette de 36 558.60 €

Pour 2023, nous aurons un solde de dépenses de 65 910.00 € et de recettes de 31 457.40 €



Bilan Financier 2022

EXECUTION DU BUDGET 2022

		DEPENSES	RECETTES	Résultats RECETTES - DEPENSES
REALISATIONS DE L'EXERCICE	Section de fonctionnement	188 473.24 €	171 566.15 €	-16 907.09 €
	Section d'investissement	0.00 €	1 378.00 €	1 378.00 €
		+		
		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		35 271.55 €	35 271.55 €
	Report en section d'investissement (003)		630.11	630.11 €
		=		
		=		
TOTAL réalisations + reports		188 473.24 €	208 845.81 €	20 372.57 €
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	188 473.24 €	206 837.70 €	18 364.46 €
	Section d'investissement	0.00 €	2 008.11 €	2 008.11 €
	TOTAL CUMULE	188 473.24 €	208 845.81 €	20 372.57 €

2. Perspectives budgétaires pour l'année 2023

Accusé de réception en préfecture
050-200051365-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

2.1. Subvention AESN / Région / Département

REGION : SOLDE		
2021	REDACTION	13 080.96 €
2022	ANIMATION	15 750.00 €
2022	ETUDE DE COHERENCE	10 202.40 €
		39 033.36 €
CONSEIL DEPARTEMENTAL de la MANCHE		
2022	ANIMATION 2022 SOLDE	4 224.54 €
2023	ANIMATION 2023 ACOMPTE	10 000.00 €
		14 224.54 €
AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE		
2021	ETUDE DE REDACTION SOLDE	22 710.00 €
2022	ETUDE DE COHERENCE SOLDE	21 255.00 €
2022	ANIMATION 2022 SOLDE	15 500.00 €
2023	ANIMATION 2023 ACOMPTE	15 750.00 €
		75 215.00 €
TOTAL 2023		128 472.90 €

Pour 2023, il est important de noter qu'il n'y aura plus de subvention REGION pour l'animation des SAGE

2.2. Etude : Rédaction du SAGE COC

Comme nous l'avons vu précédemment, pour 2023, nous aurons pour le financement de l'étude :

- Une dépense de 17 418.00€ (solde de l'étude) et
- Un solde de recettes de 35 790.96€ (Région AESN)

Il faudra ajouter à cela le coût non négligeable de l'enquête publique.

En effet, nous avons reçu les factures de publication dans la Presse :

- La Manche Libre (05/01 et 26/01)
- La Presse de la Manche (05/01 et 26/01)
- Ouest de France Manche (05/01 et 26/01) et Calvados (05/01 et 26/01) ;
Pour un total de 10 341.43€

Auquel il faudra additionner le coût des 3 commissaires enquêteurs (? 12000€)

Et certainement une dernière publication pour l'approbation préfectoral de SAGE COC.

2.3. Etude : Cohérence Territoriale

Comme nous l'avons vu précédemment, pour 2023, si l'étude sur la cohérence devait se terminer, nous aurions pour le financement de l'étude :

- Une dépense de 65 910€ (solde de l'étude) et
- Un solde de recettes de 46 761.00 € (Région - AESN)

3.1. Harmonisation des données

Objectifs :

- Mettre en œuvre rapidement les études inscrites dans le PAGD du SAGE COC
- Accompagner les collectivités dans la politique d'aménagement du territoire (PLUi/SCOT)
- Être source d'informations auprès des acteurs de l'eau

Travail réalisé :

- COTECH le 13 janvier 2023 avec la présentation des outils CATER REXCE/SALIX aux services GEMAPI

Travail en cours :

- Mars – Avril : Rencontre des territoires (collecte des entrées de données par thématiques)
- Avril : Réunion avec les producteurs de données – SAGE Douve Taute

Observatoire de l'EAU

Travail à réaliser :

- Harmonisation des données
- Définition d'un outil commun (Excel/SIG ?)
- COTECH

➤ Travail potentiellement conséquent nécessitant des compétences et moyens adaptés

Coût d'un agent ou d'un stagiaire pour 6 mois ?

L'ensemble des conseillers émettent le fait que cette étape semble primordiale pour la mise en œuvre des études prévues dans le PAGD du SAGE COC, cependant des difficultés peuvent être rencontrées au sein de chaque structure dans l'organisation actuelle de celles-ci.

Le conseil émet un avis favorable à la poursuite de cette réflexion sur cette année 2023 ; tout en étant attentif au fonctionnement actuel des services GEMAPI.

3.2. Communication

Accusé de réception en préfecture
050-200051365-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Communiquer

Consiste à faire partager, transmettre quelque chose à quelqu'un sans nécessairement attendre de la personne concernée un comportement ou une compétence spécifique.

Sensibiliser

Signifie rendre capable de réagir à « quelque chose » dont on a pris conscience ; l'objectif recherché est souvent la modification ou l'adaptation d'un comportement ou d'une attitude face à une situation donnée.

Objectifs :

- Faire connaître les enjeux du territoire pour une bonne appréhension du SAGE COC afin de faciliter sa mise en œuvre

Travaux réalisés :

- EAU'tour du SAGE #4 : JMZH 2023 – Le Parc du Jargon des Oies à Pirou
- Matériel de communication : Roll up et oriflamme
- Lettre INF'EAU 2 : Désimperméabilisation des sols

Travail en cours :

- Lettre INF'EAU 3 : Pollutions diffuses
- Vidéo suite à la journée mondiale des ZONES HUMIDES 2023 à Pirou

Travaux à réaliser :

- EAU'tour du SAGE #4 : Autres événements ?
- JO de l'EAU (ANEB) : Evénement sportif national accessible à tous autour d'une gestion de l'eau par bassin versant

L'ensemble des conseillers souhaitent maintenir les travaux mis en place concernant les journées de communication : EAU'tour du SAGE ainsi que la lettre INF'EAU et la Newsletters.

Suite à la présentation de M. Villaespesa sur le projet «JO de l'EAU » organisé à l'échelle national via l'ANEB (M. Villaespesa suit la commission communication de l'ANEB) ; les élus souhaitent approfondir la possibilité d'organiser cet évènement sur le territoire du SAGE COC selon les moyens humains et financiers de la structure.

La prochaine commission à ce sujet au niveau de l'ANEB aura lieu le 30 mars 2023 à Paris.

3.3. Formation des élus

Accusé de réception en préfecture
050-200051365-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Former

Correspond à donner un enseignement dans le but d'acquérir des compétences spécifiques supplémentaires.

Objectif :

- Acquisition de connaissance afin que les élus soient en capacité de prendre les décisions qui s'imposent en matière de gestion de l'eau

Travail réalisé et en cours :

Aucun de la part du Syndicat du SAGE COC et ponctuellement au sein des EPCI sur la thématique du développement durable du territoire

Travail à réaliser :

- Mise en place d'un programme de formation par la création de parcours élus par thématiques

Centre de ressources à disposition :

- Site internet de l'ANEB : 1000 € - renouvellement de l'adhésion pour 2023 - Login élus ?
- IdealCO – La plateforme collaborative de la sphère publique : 1600 € ou ... - adhésion ?
- Oleau – formation en présentiel : 1500 € /personne/formation (4 jours)

Moyen matériel :

Achat d'un appareil de Visio-conférence : Estimation à 4200€

Moyen informatique :

Logiciel Visio Iboo : 9,95 €/mois soit 120€/an



La formation des élus sur le sujet GEMAPI n'est pas actuellement mise en place sur le territoire. Néanmoins, bien qu'il serait nécessaire de mettre en place ce programme la priorité a été donné à la finalisation des études en cours et des réflexions encore à y apporter.

Les élus sont favorables au renouvellement annuel de l'adhésion à l'ANEB.

En ce qui concerne l'adhésion à la plateforme collaborative de la sphère publique IdealCo. Des avis très favorable sur la qualité de cet outil a été formulé, mais il est nécessaire de retravailler sur le sujet afin de bien prendre en compte les accès possible à cet outil par l'ensemble des élus et donc revoir le devis.

Le projet sur la formation en présentiel via Oleau n'a pas été retenu.

L'achat du matériel étant inclus dans le BP 2023 ; l'assemblée n'a pas émis d'objection à cette acquisition et facilitera à l'avenir les réunions nécessaires pour notamment les avis à donner sur les dossiers de territoire et ainsi cet outil participera au bon fonctionnement de la structure.

4. Participations des collectivités 2023

Accusé de réception en préfecture
050-200051365-20230317-DE2023001-DE
Date de télétransmission : 21/03/2023
Date de réception préfecture : 21/03/2023

Une évaluation budgétaire 2023 a été présentée à l'assemblée.

Celle-ci englobait la perte de subvention de la région pour l'animation et l'augmentation des participations à 2% justifiée par l'inflation.

Elle comprenait également les dépenses suivantes :

1. Les outils de communication 2023
2. La formation des élus : ANEB IDEALCO et Oleau
3. La Visio conférence et l'abonnement au logiciel Iboo et l'achat du matériel en investissement (récupération de la TVA)

Par contre ce budget ne comprenait ni le coût d'un agent/stagiaire/service civique pour la mission d'harmonisation des données et l'organisation de l'évènement JO de l'EAU 2024

Les participations des collectivités avec 3 propositions d'augmentation à 2%, 4% et 6% et le détail d'évolution financière par structure est présentée comme suit :

EPCI	2022	2023 avec 2% inflation	augmentation	2023 avec 4% inflation	augmentation	2023 avec 6% inflation	augmentation
COCM	9 709.20 €	9 903.38 €	194.18 €	10 097.57 €	388.37 €	10 291.75 €	582.55 €
CMB	20 926.32 €	21 344.85 €	418.53 €	21 763.37 €	837.05 €	22 181.90 €	1 255.58 €
GTM	1 330.97 €	1 357.59 €	26.62 €	1 384.21 €	53.24 €	1 410.83 €	79.86 €
SIAES	33 951.42 €	34 630.45 €	679.03 €	35 309.48 €	1 358.06 €	35 988.51 €	2 037.09 €
Villedieu interco	753.96 €	769.04 €	15.08 €	784.12 €	30.16 €	799.20 €	45.24 €
CAC	8 839.83 €	9 016.63 €	176.80 €	9 193.42 €	353.59 €	9 370.22 €	530.39 €
ST LO AGGLO	1 423.30 €	1 451.77 €	28.47 €	1 480.23 €	56.93 €	1 508.70 €	85.40 €
Totaux	76 935.00 €	78 473.70 €	1 538.70 €	80 012.40 €	3 077.40 €	81 551.10 €	4 616.10 €

Après avoir débattu et voté à 1 voix pour 6%, 4 voix pour 4%, 4 voix pour 2%

Il a été décidé de n'augmenter qu'à hauteur de 2% pour cette année 2023 soit pour la participation globale d'un montant de 78473.70 €.

Délibération N°2023-001

Vu le rapport sur les orientations budgétaires du syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux des Côtiers Ouest Cotentin ci-dessus présenté.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré, prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) 2023 lors de la séance du conseil syndical du 17 mars 2023 et autorise le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,
Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdit

Le Président, Hervé GUILLE.

SAGE
Côtiers Ouest Cotentin